



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 22 février 2019

Sécurité publique

Communication dans la perspective de prochaines manifestations

Compte tenu de la nécessité de prévenir la répétition d'actes portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens et au regard de précédents épisodes de violence envers les forces de l'ordre et des exactions commises à l'encontre du mobilier urbain et des biens privés, les consignes de sécurité préconisées à l'occasion des précédentes manifestations sont reconduites pour la journée du samedi 23 février prochain.

Les riverains et commerçants des centres de ville, et tout particulièrement de Rouen et du Havre, sont fortement invités à ne laisser, sur la voie publique, aucun objet, aucune poubelle, même vide, sur la voie publique, après la dernière tournée de ramassage des ordures de samedi matin.

Pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être également remis afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés pour de nouvelles dégradations ou agressions durant le temps des manifestations.

Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris deux arrêtés applicables au département de la Seine-Maritime valant du vendredi 22 février 2019 (18h00) au dimanche 24 février 2019 (soir) :

La **vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** dits de divertissement sont interdites dans l'espace public.

La **vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) est interdite dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime.

Il est rappelé que les manifestants sont responsables de leurs actes; leur responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident.

La préfète recommande aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements non signalés, de faire preuve de civisme et de calme.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr